

## CAS TILCO

Au 31 décembre de l'année N, le bilan ci-dessous de l'entreprise Tilco présente un résultat net comptable de 155.000 Euros.

Actif		Passif	
Immobilisations corporelles	2.330.000	Capital social	2.164.000
Immobilisations financières	30.000	Résultat net comptable	155.000
		Provisions pour risques et charges	148.000
Stocks	1.864.000	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	764.000
Créances clients	252.000	Comptes courants d'associés	250.000
Disponibilités	133.000	Dettes fournisseurs	810.000
		Dettes sociales	90.000
		Obligations cautionnées	216.000
		Autres dettes	12.000
<b>Total Actif</b>	<b>4.609.000</b>	<b>Total Passif</b>	<b>4.609.000</b>

(1) Concours bancaires courants : 261.000 Euros; emprunts à plus d'un an : 298.000 Euros

Par ailleurs, on dispose dans le tableau ci-dessous des prévisions suivantes, en milliers d'euros, pour le premier semestre de l'exercice N+1.

Prévisions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Ventes HT</b>	500	600	800	900	1000	500
<b>Achats HT</b>	200	300	500	400	500	200
<b>Salaires bruts</b>	120	130	140	140	150	160
<b>Autres charges d'exploitation</b>	40	50	50	60	70	70

Parmi les autres charges d'exploitation figurent des dotations aux amortissements mensuelles de 5.000 euros. Parallèlement, les cotisations sociales patronales et salariales, réglées par virement aux organismes sociaux, sont respectivement égales à 50 % et 20% des salaires bruts. Les conditions de règlement liées à l'activité commerciale sont précisées ci-après.

Postes	Conditions de règlement
<b>Clients</b>	70% dans le mois 20% à 30 jours fin de mois 10% à 60 jours fin de mois
<b>Fournisseurs</b>	5% dans le mois 5% à 30 jours fin de mois 10% à 60 jours fin de mois 80% à 90 jours fin de mois
<b>Autres charges d'exploitation</b>	Réglées le mois même
<b>Salaires</b>	Règlement le 25 de chaque mois

### ***Autres éléments concernant le bilan au 31 décembre de l'année N***

- 1 - Compte tenu des projets d'investissements de l'entreprise, il ne sera procédé à aucune distribution de résultat au cours de l'année N+1.
- 2 – Les *Autres dettes* correspondent à deux factures reçues le 30 décembre de l'année N : une facture de 4.200 Euros H.T. et une autre de 5.800 Euros H.T. Conformément aux conditions de règlement, ces deux factures ont été réglées par chèque le 2 janvier N+1 au matin.
- 3 - Les *Clients* figurant au bilan comprend d'abord la facture du client Z livré le vendredi 30 décembre de l'année N. La facture d'un montant de 12.000 Euros a été réglée le soir même par l'émission d'un chèque qui n'a pu être porté en banque que le lundi 2 janvier N+1 au matin. Les autres règlements attendus s'effectueront par tiers en janvier, février et mars avec des effets domiciliés présentés le 25 de chaque mois.
- 4 - Les dettes *Fournisseurs* devraient être réglées par tiers en janvier, février et mars, à l'exception des soldes des fournisseurs suivants : le fournisseur Cabris dont la facture sera réglée par chèque le 3 janvier N+1 pour un montant de 30.000 Euros H.T. et le fournisseur Chevrolet dont la facture sera réglée par chèque le jeudi 5 janvier N+1 pour un montant H.T. de 20.000 Euros.
- 5 - Les *Provisions pour risques et charges* ont été constituées en raison de l'existence de certains litiges. Il est raisonnable aujourd'hui d'envisager des décaissements de 70.000 Euros en février et de 48.000 Euros en mars. Les provisions correspondantes seront reprises en comptabilité.
- 6 - Les Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit comprennent à la fois des dettes bancaires à court terme et à long terme. L'emprunt à long terme, remboursable « In fine », vient d'être émis il y a 3 mois à un taux d'intérêt annuel égal à 8% ; l'emprunt à moins d'un an, émis à un taux d'intérêt annuel de 6%, tombe à échéance le 1er avril N+1. Le montant de la dette court terme au bilan comprend aujourd'hui à la fois le montant du principal à rembourser et les intérêts courus non échus de l'ensemble de la dette bancaire. Le taux d'intérêt annuel de la facilité de caisse est de 10%.

**TRAVAIL :** Sachant que la marge sur coût d'achat représente 60 % des ventes hors taxes et que la TVA, dont le taux est égal à 20%, est réglée par obligations cautionnées à 3 mois (le 7 de chaque mois), établissez le compte de résultat et le budget de trésorerie avant toute forme de financement à court terme (sauf la facilité de caisse) pour le prochain semestre de l'exercice N+1 (on négligera les éléments fiscaux autres que la TVA).